

UTILISATION DE PRODUITS D'ENTRETIEN RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



POURQUOI UTILISER DES PRODUITS D'ENTRETIEN RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ?

Les produits d'entretien conventionnels comprennent souvent des composés toxiques, nocifs pour l'environnement naturel et sont ainsi une grande source de pollution de l'eau rejetée. Certains de ces composés sont très lents à se dégrader et peuvent être responsables de déséquilibres naturels tels que l'eutrophisation (développement à outrance de végétaux aquatique, puis épuisement de la ressource et mort du milieu).

COMMENT RESPECTER LE CRITERE IMPERATIF ?

→ En s'assurant que des produits écolabellisés et/ou des alternatives naturelles (vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate de soude, etc.) sont utilisés pour l'entretien des sites. Ce point sera vérifié lors de l'audit.

Concernant les labels, Ecocert, Nature&Progrès ou encore Ecolabel Européen garantissent la prise en compte du respect de l'environnement naturel dans leur fabrication et la composition des produits.



Il existe de plus en plus sur le marché des produits biodégradables ou issus de la biotechnologie, ils doivent alors respecter la norme NF EN 13432 et atteindre 90% de biodégradation en moins de 6 mois ou la norme OCDE 302B.

Les certifications environnementales telles qu'EMAS ou ISO 14001 sont des certifications d'éco-management délivrées aux organisations et aux entreprises et non pas aux produits. Par conséquent, elles ne peuvent pas remplacer les labels.

L'offre proposée par ces labels permet de répondre aux différents besoins en matière de nettoyage et désinfection.

Pour plus d'informations concernant ces labels, cliquer ici :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>

POUR ALLER PLUS LOIN : BONNES PRATIQUES POUR LES PLAISANCIERS (ENTRETIEN DES BATEAUX)

- Inciter les plaisanciers à utiliser des produits respectueux de l'environnement (références écolabellisées et/ou des alternatives naturelles, biodégradables et au pH neutre) sur le plan d'eau et sur l'aire de carénage.
- Interdire aux usagers du port l'utilisation de l'eau de javel, des déjaunissants coque (base acide chlorhydrique), et tout autre produit toxique pour l'environnement naturel et dégradant la qualité de l'eau.
- Réduire voire interdire l'utilisation de l'eau potable pour l'entretien et le nettoyage des bateaux.